



DÉPARTEMENT

CHER

CANTON

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMUNE

CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

du 7 décembre 2019

L'an 2019 et le 7 décembre à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire

Présents : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : GUÉZET Carole, RICHETIN Marie-Ange, MM : BISSON Philippe, FOURRÉ Jean-François, LEMAHIEU Daniel, MOMOT Hervé, PÉNARD Jean-Louis

Excusée : Mme GIRARD Sandrine

Absent ayant donné procuration : M. GUIHARD Olivier à M. BISSON Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage : 29 novembre 2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 17 décembre 2019 et publication ou notification du 20 décembre 2019 sur le panneau d'affichage de la mairie.

A été nommé secrétaire : M. PÉNARD Jean-Louis

Le compte-rendu du 29 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.



Délibération 2019 - 46 : Valorisation des travaux exécutés en 2019 en régie.

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont délibéré le en faveur du recrutement d'un personnel qualifié en maçonnerie spécialement pour réaliser les travaux énumérés ci-après :

- construction d'un double terrain de pétanque pour compléter l'offre d'activités sportives et de loisirs sur la plaine de jeux que constitue l'aire des Peupliers,
- aménagement du porche du cimetière pour mettre en valeur le parcours de guerre des Poilus de Cornusse en réalisant le pavage du sol et la construction de bancs coffres en rondins de bois,
- création d'une dalle pour recevoir un abri bus au point d'arrêt « Chaume du Couchant »,
- construction au Vignot d'un panneau d'affichage imbriqué dans un bac à fleurs ,
- construction de deux ensembles de bacs à fleurs avec banc intégré au commencement de la route de Charly sur le parcours de la future boucle cyclable du Pays de Nérondes et au départ des sentiers de randonnées sur Cornusse,
- construction d'un muret arrondi en guise de signalétique de l'aire de loisirs des Peupliers qui va accueillir la prochaine halte vélo de la boucle cyclable du Pays de Nérondes,
- mise en valeur du puits de Grandfond,
- mise en valeur et sécurisation de la fontaine du Brignon,
- fabrication de bornes pour jalonner deux sentiers de randonnée.

Madame le maire informe les conseillers qu'en dépit des pluies répétitives, la plus part de ces travaux a été intégralement réalisé entre le 23 septembre 2019 et le 30 novembre 2019. La quantité de jalons étant insuffisante, la matérialisation de deux sentiers de randonnée demeure une immobilisation en cours. La production reprendra en cours d'année pour une implantation de l'ensemble de ces éléments à l'automne.

Considérant la nécessité pour la commune de valoriser le travail réalisé en régie directe,

Après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité d'approuver le tableau des travaux en régie correspondant à la réalisation des différents chantiers comme suit :

ÉTATS DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN RÉGIE

Construction d'un double terrain de pétanque.

Montant de l'opération : 2.869,43 €

Imputation comptable : 212

Fournitures					
Bordereau	Mandat	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Date du mandat	Montant
51	273	Ets MONTALBOT	Achat bois	25/11/2019	307,58
51	274	SOLOMAT	Location bétonnière	25/11/2019	166,66
51	276	SOLOMAT	Loc. plaque vibrante	25/11/2019	102,00
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92660109705	Ciment (30 x 35kg)	25/11/2019	207,00
			Sable (6 x 0,5 m ²)		180,00
			Treillis soudés (3)		54,00
			Planches		54,58
			Gravillons (3 x 0,5 m ²)		110,99
			Géotextile		42,24
51	272	Centre Est Peintures	Lasure (1/2)	25/11/2019	109,55
51	267	Agrégats du Centre	Grave de fond	25/11/2019	178,85
51	270	Agrégats du Centre	Sable rouge	25/11/2019	644,50
Sous-total des fournitures					2.157,95 €
Main d'œuvre (salaire brut + ch.pat.horaire x temps)					
Bordereau	Mandat	Nom de l'agent	Coût horaire	Temps consacré	Montant
42	221	ALVÈS Philippe	14,52 €	49 h	711,48 €
45	245				
52	280				
COÛT TOTAL					2.869,43 €

Transformation du porche du cimetière en mémorial.

Montant de l'opération : 1.256,91 €

Imputation comptable : 21316

Fournitures					
Bordereau	Mandat	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Date du mandat	Montant
51	275	SOLOMAT	Loc. Bétonnière (1/7)	25/11/2019	43,15
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92660109705	Ciment (9 x 35 kg)	25/11/2019	62,10
			Sable (2 x 0,5 m ²)		60,00
			Treillis soudé (2)		36,00
			Gravillons (1 x 0,5 m ²)		36,99
			Caniveaux avec grille		34,02
51	266	BRICOMARCHÉ	Traitement des eaux	25/11/2019	52,18

		Bon de livraison 92680309813			
51	272	Centre Est Peintures	Lasure (1/2)	25/11/2019	109,55
			Peint. ravalement		104,69
			Peint. ferronnerie		108,39
Sous-total des fournitures					647,07 €
Main d'œuvre (salaire brut + ch.pat.horaire x temps)					
Bordereau	Mandat	Nom de l'agent	Coût horaire	Temps consacré	Montant
42	221	ALVÈS Philippe	14,52 €	42 h	609,84 €
45	245				
52	280				
COÛT TOTAL					1.256,91 €

Création d'une dalle pour recevoir un abri bus.

Montant de l'opération : **410,46 €**

Imputation comptable : **2152**

Fournitures					
Bordereau	Mandat	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Date du mandat	Montant
51	275	SOLOMAT	Loc. Bétonnière (1/7)	25/11/2019	43,16
57	302	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 93230309343	Ciment (5 x 35 kg)	10/12/2019	34,50
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92660109705	Sable (2 x 0,5 m ²)	25/11/2019	60,00
			Gravillons (1 x 0,5 m ²)		37,00
			Treillis soudés (1)		18,00
Sous-total des fournitures					192,66 €
Main d'œuvre (salaire brut + ch.pat.horaire x temps)					
Bordereau	Mandat	Nom de l'agent	Coût horaire	Temps consacré	Montant
42	221	ALVÈS Philippe	14,52 €	15 h	217,80
45	245				
52	280				
COÛT TOTAL					410,46 €

Création d'un panneau d'affichage combiné à un bac à fleurs.

Montant de l'opération : **923,34 €**

Imputation comptable : 2152

Fournitures					
Bordereau	Mandat	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Date du mandat	Montant
51	275	SOLOMAT	Loc. bétonnière (1/7)	25/11/2019	43,15
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92660109705	Ciment (5 x 35 kg)	25/11/2019	34,50
			Sable (2 x 0,5 m ²)		60,00
			Dalles (30)		110,88
			Gravillons (1 x 0,5 m ²)		36,99
57	301	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92900309044	Toiture	10/12/2019	68,11
57	302	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 93230309343	Scellement et fixation	10/12/2019	61,51
Sous-total des fournitures					415,14 €
Main d'œuvre (salaire brut + ch.pat.horaire x temps)					
Bordereau	Mandat	Nom de l'agent	Coût horaire	Temps consacré	Montant
42	221	ALVÈS Philippe	14,52 €	35 h	508,20
45	245				
52	280				
COÛT TOTAL					923,34 €

Construction de deux ensembles de bacs à fleurs avec banc intégré.

Montant de l'opération : 2.093,74 €

Imputation comptable : 2152

Fournitures					
Bordereau	Mandat	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Date du mandat	Montant
5	25	Chausson Matériaux	Pavés	31/01/2019	461,23
51	275	SOLOMAT	Loc. Bétonnière (1/7)	25/11/2019	43,15
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92660109705	Parpaings (150)	25/11/2019	172,80
			Ciment (12 x 35 kg)		82,80
			Dalles (2 x 20)		147,84
			Treillis soudés (2)		36,00
			Chaux (2/12)		29,81
51	266	BRICOMARCHÉ	Gravillons (2 x 0,5 m ²)	25/11/2019	73,95

		Bon de livraison 92730109738			
57	301	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92830309976	Sable (4 x 0,5 m ²)	10/12/2019	120,00
57	302	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 93230309343	Chaux (3/3)	10/12/2019	44,70
51	269	Agrégats du Centre	Sable enduit	25/11/2019	24,78
<i>Sous-total des fournitures</i>					1.237,06 €
Main d'œuvre (salaire brut + ch.pat.horaire x temps)					
Bordereau	Mandat	Nom de l'agent	Coût horaire	Temps consacré	Montant
42	221	ALVÈS Philippe	14,52 €	59 h	856,68
45	245				
52	280				
COÛT TOTAL					2.093,74 €

Construction d'un muret arrondi identifiant l'Aire de loisirs des Peupliers.

Montant de l'opération : **1.452,72 €**

Imputation comptable : **2181**

Fournitures					
Bordereau	Mandat	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Date du mandat	Montant
51	275	SOLOMAT	Loc. Bétonnière (1/7)	25/11/2019	43,15
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92660109705	Parpaings (150)	25/11/2019	172,80
			Ciment (10 x 35 kg)		69,00
			Fers à béton		41,81
			Chaux (10/12)		149,04
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92730109738	Parpaings (50)	25/11/2019	57,60
			Gravillons (1 x 0,5 m ²)		36,97
51	271	Agrégats du Centre	Sable	25/11/2019	14,50
57	302	Agrégats du Centre	Sable	10/12/2019	17,77
51	268	Agrégats du Centre	Sable enduit	25/11/2019	36,96
<i>Sous-total des fournitures</i>					639,60 €
Main d'œuvre (salaire brut + ch.pat.horaire x temps)					
Bordereau	Mandat	Nom de l'agent	Coût horaire	Temps consacré	Montant

42	221	ALVÈS Philippe	14,52 €	56 h	813,12
45	245				
52	280				
COÛT TOTAL					1.452,72 €

Mise en valeur du Puits de Grandfond.

Montant de l'opération : **648,75 €**

Imputation comptable : **2135**

Fournitures					
Bordereau	Mandat	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Date du mandat	Montant
51	275	SOLOMAT	Loc. bétonnière (1/7)	25/11/2019	43,15
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92660109705	Ciment (7 x 35kg)	25/11/2019	48,30
			Pavés (6 m ²)		119,37
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92730109738	Gravillons ($\frac{1}{2}$ x 0,5m ²)	25/11/2019	18,49
51	272	Centre Est Peintures	Accrocheur (1/3)	25/11/2019	26,78
			Peinture Fer (1/3)		72,26
57	301	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92830309976	Sable (1 x 0,5 m ²)	10/12/2019	30,00
Sous-total des fournitures					358,35 €
Main d'œuvre (salaire brut + ch.pat.horaire x temps)					
Bordereau	Mandat	Nom de l'agent	Coût horaire	Temps consacré	Montant
42	221	ALVÈS Philippe	14,52 €	20 h	290,40
45	245				
52	280				
COÛT TOTAL					648,75 €

Mise en valeur de la fontaine du Brignon.

Montant de l'opération : **925,83 €**

Imputation comptable : **2135**

Fournitures					
Bordereau	Mandat	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Date du mandat	Montant
51	275	SOLOMAT	Loc. bétonnière (1/7)	25/11/2019	43,15
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92660109705	Ciment (7 x 35kg)	25/11/2019	48,30
			Pavés (4 m ²)		79,59
51	272	Centre Est Peintures	Accrocheur (2/3)	25/11/2019	53,57
			Peinture Fer (2/3)		144,53
51	266	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92730109738	Gravillons ($\frac{1}{2}$ x 0,5m ²)	25/11/2019	18,49
57	301	BRICOMARCHÉ Bon de livraison 92830309976	Sable (1 x 0,5 m ²)	10/12/2019	30,00
Sous-total des fournitures					417,63 €
Main d'œuvre (salaire brut + ch.pat.horaire x temps)					
Bordereau	Mandat	Nom de l'agent	Coût horaire	Temps consacré	Montant
42	221	ALVÈS Philippe	14,52 €	35 h	508,20
45	245				
52	280				
COÛT TOTAL					925,83 €

Fabrication de bornes pour jalonnement de deux sentiers de randonnée.

Montant de l'opération : **761,22 €**

Imputation comptable : **21728**

Fournitures					
Bordereau	Mandat	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Date du mandat	Montant
23	122	Éts Montalbot	Bois	27/06/2019	495,36
Main d'œuvre (salaire brut + ch.pat.horaire x temps)					
Bordereau	Mandat	Nom de l'agent	Coût horaire	Temps consacré	Montant
29	151	GUÉZET Olivier	14,77 €	18 h	265,86
COÛT TOTAL					761,22 €

À l'unanimité, les conseillers décident d'inscrire les crédits nécessaires à l'ensemble de ces écritures selon les éléments ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
023 Virement à la section d'investissement	11.342,40 €	722/042 Travaux en régie	11.342,40 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
040/2111 Terrains de pétanque de l'Aire de loisirs	2.869,43 €	021 Virement de la section de fonctionnement	11.342,40 €
040/21316 Mémorial du porche du cimetière	1.256,91 €		
040/2152 Abri bus « Chaume du Couchant »	410,46 €		
040/2152 Panneau d'affichage du Vignot	923,34 €		
040/2152 Mobiliers urbains Route de Charly	2.093,74 €		
040/2181 Signalétique, Aire de loisirs des Peupliers	1.452,72 €		
040/2135 Puits de Grandfond	648,75 €		
040/2135 Fontaine du Brignon	925,83 €		
040/21728 Jalons de sentiers de randonnée	761,22 €		

Enfin, les conseillers municipaux autorisent Madame le maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 47 : Élaboration du plan local d'urbanisme. Avenant n° 1.

Madame le Maire rappelle qu'au regard de l'évolution de la législation en matière de document d'urbanisme introduite par la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) modifiée par les lois Urbanisme et Habitat puis celle portant Engagement National, suivie par les Lois Grenelles 1 et 2 puis par la loi ALUR, le Conseil municipal de Cornusse a prescrit la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour se doter d'un document de planification de l'urbanisme.

Par délibération en date du 2016-052 du 10 décembre 2016, le conseil municipal a confié l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à un groupement constitué d'un bureau d'études en paysage

ATELIER PASSAGES, de Patricia MORELLON Architecte urbaniste et BIOTOPE cabinet en ingénierie environnementale pour un montant de 27.006 € T.T.C. associée d'une tranche conditionnelle liée à une évaluation environnementale de 5.040 € T.T.C.

En juin 2019, les 5 premières phases de l'étude sont réalisées (Diagnostic du territoire, Élaboration du PADD, Rapport de présentation, Élaboration des propositions d'aménagement et Montage du dossier pour l'arrêt) représentant un montant de prestations facturées de l'ordre de 21.550 € T.T.C. Néanmoins, la commune de Cornusse refuse de s'acquitter de l'acompte n° 7 d'un montant de 2.505 € T.T.C. présenté par ATELIER PASSAGES au motif du non-achèvement des phases IV et V. De ce fait, la commune s'est réellement acquittée d'une somme de 18.645 € auprès des membres du groupement conjoint;

Or, à ce stade de la démarche, le bureau d'études en paysage ATELIER PASSAGES a été déclaré en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Bourges. Patricia MORELLON dispose de toutes les qualifications pour achever les phases IV et V incomplètes et exécuter les phases VI et VII (Arrêt du projet/Enquête publique, Approbation) délaissées par ATELIER PASSAGES en plus de sa propre mission. BIOTOPE demeure naturellement tenu par l'acte d'engagement signé en son nom et pour son compte le 7 novembre 2016 par Rémy CHASSAGNE, représentant ATELIER PASSAGES.

Compte tenu de ces éléments, Madame le maire invite les conseillers à se prononcer sur l'avenant qui transférerait à Patricia MORELLON la continuité de la mission d'ATELIER PASSAGES interrompue par sa cessation d'activité et sur le nouveau plan de financement qui en découlerait, sans modification des conditions financières précisées ci-dessous :

Éléments de missions	Total global honoraires en € T.T.C.	Répartition		
		Patricia MORELLON		BIOTOPE
		Engagement d'ATELIER PASSAGES	Propre engagement	
IV Élaboration des propositions d'aménagement	1.665 €	1.665 €		
V Montage du dossier pour l'arrêt	840 €	840 €		
VI Arrêt du projet / Enquête publique	2.706 €	1.176 €	810 €	720 €
VII Approbation	3.150 €	1.800 €	810 €	540 €
TOTAL en € T.T.C.	8.361 €	7.101 €		1.260 €

Considérant la nécessité de poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- confie les prestations liées à l'urbanisme, au paysage et à la cartographie SIG à Patricia MORELLON pour un montant de 7.101 € T.T.C.

- confirme le reste à réaliser de l'ordre de 1.260 € par BIOTOPE ainsi que la tranche conditionnelle de l'ordre de 5.040 € T.T.C.

- donne pleins pouvoirs à Madame le maire pour signer l'avenant n° 1 au contrat portant sur l'élaboration du PLU ainsi que toutes les pièces qui se rapportent à cette affaire.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 48 : **Priorisation des travaux de voirie.**

Madame le maire annonce aux conseillers avoir consulté le bureau d'ingénierie du Conseil Départemental pour solliciter leur conseil et une estimation des travaux de voirie listés par les conseillers lors du conseil municipal du 28 mai 2019. Pour mémoire, après débat, 5 chantiers d'envergure ont émergé :

- le traitement des eaux pluviales à l'intersection de la RD 15 avec l'Impasse de Lugny à titre de prévention du risque d'inondation des riverains de cette impasse

- la réfection du trottoir situé le long du n° 11 Route de Bengy qui n'a pas été engagée lors de l'opération Cœur de Village faute d'approbation par les propriétaires

- la réfection de la Route de Charly

- la réfection et l'accessibilité de la Rue de Grandfond

- la suite à donner à la pétition relative à la vitesse de circulation Route des Bourdelins.

Depuis le conseil municipal du 28 mai 2019, s'est greffée une nouvelle incommodité : l'absence de passages piétons destinés notamment aux enfants se rendant à pied à l'école ou à l'arrêt de bus en traversant la Route des Bourdelins.

Madame le maire rapporte les résultats de cette consultation. Il s'avère que la réfection du trottoir Route de Bengy ainsi que le tracé des deux passages piétons peuvent être exécutés en régie sur simple permission de voirie. La réfection du trottoir est suspendue à la collecte préalable par le riverain de ses eaux pluviales au moyen de descentes le long de son pignon. La permission de voirie concernant le tracé de deux passages piétons dont l'un nécessite le prolongement de la canalisation des eaux pluviales à l'intersection de la RD 15 avec le Chemin du Sauday, est en cours d'instruction par les services de gestion de des routes départementales.

La pétition a déclenché une enquête par les services du conseil départemental pour vérifier si la moyenne des vitesses constatées coïncide avec le ressenti des riverains. Cette enquête a démontré que les véhicules circulent en moyenne à 65 km/h en agglomération. Dans l'attente d'une mesure de prévention, un radar pédagogique est installé provisoirement Route des Bourdelins face à la Rue des Chaumes du Couchant.

Parmi les trois dossiers demeurant en instance :

- le traitement des eaux pluviales aux abords de la mairie qui ne peut être entrepris qu'en se réappropriant l'emprise du terrain public soit en repoussant les aménagements des riverains aux limites strictes de leur propriété et en associant à ce chantier l'accessibilité de la mairie et du cimetière,

- la route de Charly qui nécessite l'avis d'UNISYLVA sur l'état des peupliers dont l'abattage pourrait raisonnablement être envisagé au préalable à toute réfection de la bande de roulement,

- la réfection et l'accessibilité de la Rue de Grandfond qui exige une assistance à maître d'ouvrage.

Seuls les deux premiers dossiers ont été chiffrés, les travaux de la Rue de Grandfond nécessitent une étude plus précise qui ne pourra aboutir que d'ici plusieurs mois. Seule la réfection de la bande de roulement de la Route de Charly a été estimée à 21.151 € HT, soit 25.381,20 € T.T.C., somme à laquelle il conviendra d'ajouter éventuellement le coût de l'abattage des peupliers puis celui d'une nouvelle plantation d'arbres. Enfin, le traitement des eaux pluviales aux abords de la mairie et l'accessibilité de cet espace public est évalué à 24.782 € H.T., soit 29.738,40 € T.T.C.

Après débat, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident d'établir la priorisation des travaux de voirie qui correspond d'ailleurs au degré d'avancement des dossiers :

1° Traitement des eaux pluviales et accessibilité aux abords de la mairie

2° Réfection de la Route de Charly

3° Régulation de la vitesse en agglomération

4° Réfection et accessibilité de la Rue de Grandfond.

Les conseillers municipaux donnent tous pouvoirs à Madame le maire pour lancer les études appropriées et monter les dossiers de subvention adéquate au fur et à mesure des capacités financières de la commune.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 49 : Tarifs appliqués par la commune en 2020.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de reconduire les tarifs appliqués en 2019 par la municipalité à l'identique pour l'année 2020 à savoir :

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

1 jour : **70 €** (140 € pour les non-résidents)

2 jours : **100 €** (200 € pour les non-résidents)

Par jour supplémentaire : **30 €** (60 € pour les non-résidents)

Cauton : **300 €**

LOCATION DES TABLES ET DES BANCS EN BOIS

50 €

Cauton : **100 €**

TARIFS DE BUREAUTIQUE

Photocopie A4 en N/B : **0,30 €**

Photocopie A4 en couleurs : **0,70 €**

Scan + transmission de donnée : **1 €**

Plastification : **1 €** en A5, **2 €** en A4, **3,5 €** en A3

TARIFS DU CIMETIÈRE

Concession 99 ans : **130 €**

Entretien de sépulture : **30 €**

Columbarium ou caverne 15 ans : **200 €**

Columbarium ou caverne 30 ans : **300 €**

Plaque du columbarium : **50 €**

Ouverture et fermeture du columbarium : **25 €**

Dispersion au jardin du souvenir : **25 €**

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 50 : Indemnités 2019 de Madame le receveur.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 novembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité allouée par les collectivités pour la confection des documents budgétaires,

Considérant que Madame Monique CHOULY est nommée receveur pour la Commune de Cornusse auprès du Centre des Finances de Sancoins,

Sollicitant régulièrement le concours du receveur municipal pour préparer le budget, appréciant la précision et la qualité de ses instructions, les conseillers municipaux décident d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires à Madame Monique CHOULY au titre de l'exercice 2019 soit 30,49 euros brut.

De plus, considérant qu'il a été demandé régulièrement à Madame CHOULY d'effectuer la mission de conseil, et qu'il convient donc de lui verser en contrepartie une indemnité de conseil calculée en fonction de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires réelles des trois derniers exercices clos qui est de 459.035 €,

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident d'accorder 50 % de l'indemnité brute de conseil à laquelle Madame CHOULY peut prétendre, c'est à dire 50 % de 351,05 €, soit 175,53 euros brut au titre de l'année 2019.

Au final, les indemnités accordées par les conseillers municipaux de Cornusse à Madame le receveur s'établissent à 206,02 € brut au titre de l'année 2019. Cette dépense sera inscrite au budget 2020.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 51 : Convention afférant à l'aide alimentaire sur le secteur de Nérondes.

Madame le maire donne lecture du projet de convention bipartite liant le C.C.A.S. de Nérondes aux communes du secteur de Nérondes en matière de distribution de l'aide alimentaire.

Ce projet de convention définit les modalités d'inscription, de distribution et de financement de l'aide alimentaire.

Après débat, à l'unanimité, les conseillers municipaux autorisent Madame le maire à signer la convention AIDE ALIMENTAIRE DU SECTEUR DE NÉRONDES qui s'appliquera ainsi à compter du 1^{er} janvier 2020.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 52 : Signalétique communale.

Considérant la révision globale de l'adressage de la commune,

Compte tenu de l'engagement donné aux administrés que la commune prendrait à sa charge la numérotation, même s'il ne s'agit pas d'une première installation sinon pour faciliter cette migration et ce pour l'ensemble des propriétés par souci d'homogénéité et d'esthétisme,

Madame le maire rappelle aux conseillers que cette démarche rejoint un projet de signalétique initié par ce conseil à l'occasion de l'opération Cœur de Village qui a abouti à la délibération n° 2015-005 en date du 14 janvier 2015, désignant la société SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE comme prestataire.

L'investissement a été inscrit au budget 2015 mais n'a pas été réalisé en raison de la nécessité de rectifier l'adressage au préalable, étant précisé qu'une modification reposait sur un acte notarié.

Pour mémoire, en 2015, le devis se déclinait en numéros de maison et plaques de rue moulés en fonte d'aluminium, avec fond laqué bordeaux (RAL 3005) et texte et listel rétro en relief peints à la main coloris blanc (RAL 9003) et tous les accessoires assortis pour un montant de 6.731,20 € HT. Le nombre et la personnalisation des éléments ne pouvant être précisés compte tenu des modifications à entreprendre, la société SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE a bien voulu patienter l'aboutissement des démarches entreprises en matière d'adressage, puis ajuster et actualiser son devis en conséquence.

Désormais, le devis est de 5.275,20 € HT.

Après débat, à l'unanimité, les conseillers municipaux confirment leur délibération n° 2015-005 en acquérant les numéros de maison et plaques de rue auprès de la société SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE pour un montant de 5.275,20 € HT. Ils chargent par ailleurs Madame le maire d'inscrire cet investissement sur le budget communal 2020 où les crédits seront inscrits.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 53 : Décision modificative n° 4.

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que lors du dernier conseil, a été approuvée une décision modificative qui, en fonctionnement, a opéré une augmentation des crédits inscrits au chapitre 012 de l'ordre de 8.000 euros au détriment du chapitre 011. Cette décision modificative prise à la hâte et tout en se méprenant sur l'écriture comptable de l'intégration des travaux exécutés en régie en section d'investissement a eu pour conséquence l'épuisement des crédits inscrits au chapitre 011.

Vu le budget 2019 adopté par délibération du conseil municipal n° 2019-17 en date du 15 avril 2019,

Vu les décisions modificatives en date du 28 mai 2019 et du 29 octobre 2019,

Vu l'excédent de crédits dévolus aux immobilisations corporelles en raison d'investissements abandonnés ou retardés,

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget 2019,

Au vu des factures en instance,

Madame le maire demande aux conseillers de procéder à un ajustement dans le budget 2019 comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>			
Dépenses	Chapitre 21 - Compte 2152		- 8.000 €
Recettes	Chapitre 021		- 8.000 €
<u>Section de fonctionnement</u>			
Dépenses	Chapitre 023		- 8.000 €
	Chapitre 011	Compte 60621	+ 400 €
		Compte 60622	+ 300 €
		Compte 60628	+ 4.000 €
		Compte 60632	+ 800 €
		Compte 60633	+ 500 €
		Compte 61521	+ 1.000 €
		Compte 61551	+ 500 €
		Compte 6232	+ 500 €

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 54 : Délibération annulée et remplacée par la délibération 2018 - 55.

Délibération 2019 - 55 : Demande de subvention à l'État dans le cadre de la DETR pour financer les travaux d'assainissement, de prévention du risque d'inondation récurrent et d'accessibilité aux abords de la mairie.

Donnant application de la délibération n° 2019-048, Madame le maire soumet au conseil l'opportunité de solliciter une subvention auprès des services de l'État par le biais d'une DETR pour financer les travaux d'assainissement, de prévention du risque d'inondation récurrent et d'accessibilité aux abords de la mairie.

Madame le maire propose de solliciter une aide d'un montant de 40 % pour un montant de 24.782

€ H.T., soit 9.912,80 €.

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES € H.T.		RESSOURCES €	
Traitement des eaux pluviales le long de la RD 15 pour prévention risque d'inondation	6.950,00	DETR	9.912,80
Traitement des eaux pluviales le long de la RD 15 pour prévention risque de ruissellement sur la RD 102 et limitation	8.313,00		
Réfection du trottoir le long de la RD 15 devant la mairie après travaux de canalisation	5.715,00	Autofinancement	14.869,20
Accessibilité des dépendances de la voirie après travaux	3.804,00		
TOTAL	24.782,00	TOTAL	24.782,00

À l'unanimité, les conseillers adoptent le projet dans sa globalité pour un montant H.T. de 24.782 €, approuvent le plan de financement et autorisent Madame le maire à effectuer toutes les demandes de subvention.

Malheureusement, ces travaux ne rentrent dans aucun dispositif d'aides apportées par le Département.

Cependant, le montant des travaux supporté par la commune demeurant important, considérant que l'intervention contribue à l'aménagement de deux routes départementales et relève de la responsabilité en matière de sécurité de la commune comme du Département, les conseillers municipaux chargent Madame le Maire de solliciter le Département du Cher pour une aide exceptionnelle.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 56 : Décision modificative n° 5.

Madame le Maire informe les conseillers que lors du vote du budget, la somme prévu au chapitre 16 pour le remboursement des annuités des emprunts en cours, est trop faible.

Il convient donc de prendre une décision modificative afin d'augmenter le chapitre 16 en dépense

d'investissement. Elle propose la décision modificative suivante :

Dépense d'investissement

Chap. 21 - Compte 2152	- 110 €
Chap.16 - Compte 1641	+ 110 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés, d'accepter la décision modificative comme énumérée ci-dessus.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)